

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200710-D_09_07_2020_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020

Délibération n°09-07-2020-002

5.1 Election exécutif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 9 juillet 2020*

Date de convocation	3 juillet 2020
Date d'affichage	3 juillet 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	49
Votants	52 (dont 3 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 9 juillet à 18 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Athéna de La Ferté-Bernard, sous la présidence temporaire de M. José PLANS, doyen d'âge de l'assemblée.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gérard GUESNÉ), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Delphine LETESSIER, Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Myriam MORAND, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia VEEGAERT

ELECTION DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-9 et L.2122-7,

Considérant que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. José PLANS, Président de séance sollicite les candidats à se présenter à l'élection du Président.

Un conseiller communautaire propose sa candidature :

- M. Didier REVEAU.

M. José PLANS demande si d'autres candidats ont l'intention de se présenter : aucune autre candidature n'est formulée.

M. José PLANS fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 49 incrémenté de 3 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	52
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	48
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

- M. Willy PAUVERT : 1 voix
- M. Didier REVEAU : 47 voix

M. Didier REVEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise**.

Fait et délibéré en séance publique
Le 9 juillet 2020

Pour extrait conforme
Le 10 juillet 2020

Le Doyen d'âge,

M. José PLANS